

Objectifs, modalités et programme :

Le CACES® R.486 , permet au stagiaire de s'informer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de plate-forme élévatrice mobile de personnel concernée.

Durée : Entre 2 et 3 jours

Public visé : Tout travailleur amené à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel.

Prérequis : Reconnu apte par la médecine du travail

Lieu : Défini dans la convention

Effectif : 4 à 6 personnes

Modalités d'évaluation :

- Feuille d'émargement journalière
- Clôture de stage : fiche de satisfaction du stagiaire
- Attestation de stage / délivrance du CACES
- Examen théorique et examen pratique

Code RS : dépend de la catégorie

Durée de validité : 5 ans

> Connaissances théoriques - (durée : entre 25 et 50 % du temps de formation)

- Les connaissances générales.
- La technologie des PEMP.
- Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES®.
- Les notions élémentaires de physique.
- La stabilité des PEMP (dont la lecture de la courbe de charge).
- Les risques liés à l'utilisation des PEMP.
- L'exploitation des PEMP.
- Les vérifications d'usage des PEMP.

> Savoir-faire pratique - (durée : entre 50 et 75 % du temps de formation)

- La prise de poste et les vérifications.
- La vérification de l'adéquation de la PEMP aux opérations à réaliser.
- La conduite et les manœuvres.
- La fin de poste – Les opérations d'entretien quotidien – La maintenance.

*Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation, ...)
Veuillez contacter le Référent Handicap Mr VICHOT Loris 07 50 46 12 45*